

A VENIR - ACTIVITES PEDAGOGIQUES CYCLE 2 ET 3

1 HANDICAP ET SITUATION DE HANDICAP

CYCLE 2 - CP, CE1, CE2

PRÉSENTATION

> Objectifs pédagogiques

- Comprendre la notion de handicap.
- Connaître les différents types de handicap.
- Prendre conscience qu'un handicap n'est pas forcément visible.
- Comprendre ce que signifie « être en situation de handicap ».

NOTIONS CLÉS

Une personne vit une situation de handicap lorsqu'elle ne peut pas participer à toutes les activités de la vie. Un handicap est parfois visible, et très souvent invisible. Dans les deux cas, il peut engendrer des difficultés dans la vie de tous les jours ou dans les apprentissages. Parfois, le handicap est présent dès la naissance. Parfois, il est dû à un accident ou à l'arrivée d'une maladie. Il peut aussi être évolutif.

REPÈRES

Le mot **handicap** est d'origine anglaise. C'est la contraction de trois mots "hand in cap", "la main dans le chapeau". À l'origine, c'est un jeu pratiqué au XVI^e siècle en Grande-Bretagne qui consiste à échanger des objets à l'aveugle dont la valeur doit être équivalente. Si ce n'est pas le cas, un arbitre distribue en compensation au joueur lésé une somme d'argent déposée préalablement dans un chapeau. Il assure ainsi l'égalité des chances entre les joueurs. L'expression s'est progressivement étendue au domaine sportif. À partir du XVIII^e siècle, dans les courses de chevaux, un handicap représente un désavantage imposé à un concurrent pour équilibrer les chances de victoire. On offre ainsi à tous les concurrents des chances égales de succès, en imposant aux meilleurs des poids plus lourds à porter ou des distances plus longues à parcourir.

Aujourd'hui, en France, 12 millions de personnes sont en situation de handicap, soit 1 Français sur 5. Et 1 Français sur 4 aide un proche âgé ou handicapé.

En 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société [...] en raison d'une altération [...] d'une ou plusieurs fonctions ».

En 2005, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées énonce comme définition : « des personnes qui présentent des incapacités

physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Il peut s'agir de :

- troubles des fonctions motrices** (ex : paralysie, myopathie), qui entraînent une capacité limitée pour se déplacer ou réaliser certains gestes ;
- troubles des fonctions sensorielles** (ex : cécité, surdité), qui consistent en l'atteinte d'un ou plusieurs sens, comme l'ouïe ;
- troubles du neurodéveloppement (TND)**, qui peuvent entraîner des difficultés de compréhension, de communication et d'apprentissage :
 - les troubles du développement intellectuel (ex : déficience intellectuelle ou handicap mental, Trisomie 21) ;
 - le trouble du spectre de l'autisme ;
 - les troubles cognitifs : troubles des apprentissages et du langage, de la communication ou de la coordination (ex : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie) ;
 - le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ;avec souvent l'association de plusieurs troubles chez une même personne ;

CYCLE 2 : CP, CE1, CE2

HANDICAP ET SITUATION DE HANDICAP ①

2 C'EST QUOI UNE ÉCOLE INCLUSIVE ?

CYCLE 3 - CM1, CM2, 6^{ème}

PRÉSENTATION

> Objectifs pédagogiques

- Comprendre le phénomène d'exclusion.
- Distinguer un environnement ségrégat/entégrat/inclusif.
- Comprendre l'évolution historique - avec les principales lois successives - qui a conduit à l'école inclusive.
- Développer des aptitudes à la réflexion analytique et critique : en recherchant des critères de validité des arguments ; en confrontant ses jugements à ceux des autres dans une discussion, un débat.

NOTIONS CLÉS

C'est l'ignorance et la peur de la différence qui mènent à des attitudes de rejet et d'exclusion des personnes en situation de handicap. Depuis cinquante ans, la scolarisation des enfants en situation de handicap a beaucoup évolué : à l'origine, les enfants en situation de handicap étaient peu scolarisés et principalement au sein d'établissements spécialisés (ségrégation). Dans les années 1980, ils ont été davantage accueillis dans des écoles ordinaires (intégration) mais surtout au sein de classes spécialisées créées dans ces écoles. Depuis 2019, la loi garantit la scolarisation inclusive de tous les enfants dans une école qui permette de répondre aux besoins de chacun (inclusion).

REPÈRES

En 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît le droit à l'éducation pour tous les enfants (article 28, et plus particulièrement article 23 pour les enfants handicapés).

Pour en savoir plus : www.droitsenfant.fr

En France, ce texte est complété en 2005 par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et définit des actions spécifiques. Elle pose comme principe que tout

le monde doit avoir accès aux loisirs, à la culture, à la santé, aux transports et à l'éducation. Ainsi, les enfants en situation de handicap doivent pouvoir aller à l'école de leur quartier, apprendre et s'épanouir.

La loi pour une école de la confiance de 2019 évoque la scolarisation inclusive : « Le service public reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. »

CYCLE 3 : CM1, CM2, 6^{ème}

C'EST QUOI UNE ÉCOLE INCLUSIVE ? ②

En ligne d'ici novembre 2022 :

- Dossier n° 3 - Accueil et accessibilité – cycle 2 et cycle 3
- Dossier n° 4 – Adaptations pédagogiques – cycle 2 et cycle 3
- Dossier n° 5 – Solidarité et engagement – cycle 2 et cycle 3